



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 21 juillet 2021 à 19 h 00
tenue au Centre récréatif Édouard-Rivet
situé au 11111, rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu, maire
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Nicolas Dziasko, directeur de la gestion du territoire et environnement

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 00.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Présentation du Programme de lutte contre le plomb dans l'eau pour le secteur résidentiel par monsieur Nicolas Dziasko, directeur de la gestion du territoire et environnement

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 20 h 11 Fin : 20 h 20

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Diane Blais
- Madame Linda Bénard
- Madame Véronique Simard
- Madame Françoise
- Madame Katie Boutin
- Monsieur Yvan Marsan
- Monsieur Jean-Guy Audet

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2021

202107-170

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juillet 2021 tel que ci-après
reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
Présentation du Programme de lutte contre le plomb dans l'eau pour le secteur résidentiel
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juillet 2021
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2021 ajournée au 5 juillet 2021 à 17 h 00
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
 - 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
 - 5.3 Dépôt d'un sondage des résidentes et résidents de l'avenue Saint-Cyr pour l'installation d'un dos d'âne et l'inversion du sens unique
 - 5.4 Dépôt d'une pétition pour modifier les feux de circulation par un feu rouge clignotant au coin de l'avenue Marien et de la rue de la Gauchetière à Montréal-Est
 - 5.5 Dépôt d'une pétition pour la construction d'habitation du district 4
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
 - 6.1 Protocole d'entente de principe relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux entre la Ville de Montréal-Est et MET-HB 1 PROPRIÉTÉS S.E.C
 - 6.2 Changement au plan de signalisation afin d'interdire le stationnement du côté sud de la rue Sainte-Julie, entre l'avenue Hinton et l'avenue Denis en tout temps
 - 6.3 Changement au plan de signalisation, afin d'installer une pancarte "Arrêt interdit" sur la rue Notre-Dame, devant l'école Saint-Octave
 - 6.4 Désignation de monsieur Serge Balimaka à titre d'inspecteur et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est
 - 6.5 Paiement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles - programmes de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ) à même la quote-part spécifique
 - 6.6 Disposition d'équipements informatiques
 - 6.7 Nomination de monsieur le conseiller Yan Major à titre de maire suppléant pour la période du 22 juillet 2021 jusqu'au terme de son mandat
 - 6.8 Contribution monétaire de 18 465,20 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 11 300, rue Sainte-Catherine, connu et désigné comme étant le lot 1 252 100 et 1 252 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
 - 6.9 Répartition du budget alloué au programme Rénovation Québec (PRQ) pour 2021-2022.
 - 6.10 Convention de partenariat et bail du Centre récréatif Édouard-Rivet entre la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la période 2022-2023
 - 6.11 Tarif de rémunération de personnel référendaire
 - 6.12 Projet TPST - 2021-02 - Disposition des meubles, chaises et équipements de bureaux en mauvais états, désuets ou brisés

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Adoption - Second projet - règlement PR21-12 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de scinder la zone C.02 en deux zones distinctes et de permettre un coefficient d'emprise au sol nul sur les lots au sud-ouest de l'échangeur Bourget, et ce, conditionnellement à la signature d'une entente de compensation monétaire avec les occupants des lots concernés
- 7.2 Adoption - règlement 58-2016-25 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage, afin de ne pas exiger un minimum de cases de stationnements pour certains types d'usages commerciaux dans les zones centre-ville (CV)
- 7.3 Adoption - règlement 14-2011-4 - Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Comité consultatif d'urbanisme - afin d'en modifier le nombre de membres élus
- 7.4 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement - afin de modifier la vitesse à certains endroits de la Ville de Montréal-Est et pour changer le sens de circulation sur l'avenue Saint-Cyr entre les rues Dorchester et de la Gauchetière
- 7.5 Dépôt du projet de règlement PR21-16 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement, afin de modifier la vitesse à certains endroits de la Ville de Montréal-Est et pour changer le sens de circulation sur la rue Saint-Cyr
- 7.6 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle - afin d'inclure des règles favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour les contrats de gré à gré et pour abroger certaines dérogations au principe de rotation
- 7.7 Dépôt du projet de règlement PR21-15 - Règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle - afin d'inclure des règles favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour les contrats de gré à gré et pour abroger certaines dérogations au principe de rotation
- 7.8 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'introduire des règles pour l'architecture, la symétrie et l'apparence extérieure des maisons des vétérans pour les zones H.01, H.02, H.03 et H.09
- 7.9 Adoption projet de règlement PR21-17 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'introduire des règles pour l'architecture, la symétrie et l'apparence extérieure des maisons des vétérans pour les zones H.01, H.02, H.03 et H.09

8. CONTRAT

- 8.1 Aucun

9. PERSONNEL

- 9.1 Embauche dans le cadre du concours 202103-05 - Secrétaire de direction à la Direction générale
- 9.2 Réévaluation des besoins de personnel au sein de la Direction des communications, de la culture et de la communauté

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Aucun

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2021 AJOURNÉE AU 5 JUILLET 2021 À 17 H 00

202107-171

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2021 ajournée au 5 juillet 2021 à 17 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

5.1

La trésorière dépose les états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 14 juillet 2021.

DÉPÔT D'UN SONDAGE DES RÉSIDENTES ET RÉSIDENTS DE L'AVENUE SAINT-CYR POUR L'INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE ET L'INVERSION DU SENS UNIQUE

5.3

Le greffier dépose séance tenante un sondage présenté par madame France Grenier fait auprès des résidents ou résidentes de l'avenue Saint-Cyr de la Ville de Montréal-Est, entre les rues de la Gauchetière et Dorchester, pour l'installation de dos d'âne, afin d'atténuer la vitesse de passage des véhicules routiers et sur l'inversion du sens unique vers le sud (présentement en direction nord), afin de diminuer le nombre de véhicules routiers qui contournent les feux de circulation au coin de l'avenue Marien et de la rue de la Gauchetière.

DÉPÔT D'UNE PÉTITION POUR MODIFIER LES FEUX DE CIRCULATION PAR UN FEU ROUGE CLIGNOTANT AU COIN DE L'AVENUE MARIEN ET DE LA RUE DE LA GAUCHETIÈRE À MONTRÉAL-EST

5.4

Le greffier dépose séance tenante une pétition présentée par madame France Grenier demandant à la Ville de Montréal-Est la modification des feux de circulation par un feu rouge clignotant (pour l'arrêt).

DÉPÔT D'UNE PÉTITION POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATION DU DISTRICT 4

5.5

Le greffier dépose séance tenante une pétition présentée par madame Anick Guénette demandant le retrait de tous les projets de construction individuelles ou collectives, car des projets peuvent nuire à la qualité de vie des citoyens, en dévalorisant leur patrimoine, en leur apportant des nuisances diverses, en les mettant en danger par le surcroît de la circulation qu'ils généreront sur des voiries peu appropriées et en dégradant le paysage.

RAPPORT DES SERVICES

6.

PROTOCOLE D'ENTENTE DE PRINCIPE RELATIF À CERTAINES CONTRIBUTIONS À DES TRAVAUX OU À DES SERVICES MUNICIPAUX ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET MET-HB 1 PROPRIÉTÉS S.E.C

202107-172

6.1

Considérant le potentiel de développement industriel sur les anciens terrains de Dow Chemical.

Considérant l'amorce de discussion avec un promoteur visant le développement d'un parc d'affaires "signature" visant la carboneutralité.

Considérant la nécessité de construire une rue Nord-Sud entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Métropolitain, ainsi que des infrastructures afférentes (égouts, aqueduc, piste multifonctionnelle, passage à niveau ...).

Considérant la nécessité de financer les infrastructures nécessaires à un tel développement tout en limitant l'impact direct sur le budget de la Ville.

Considérant la Vision de développement économique du territoire du SIPI.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver protocole d'entente relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux avec MET-HB 1 PROPRIÉTÉS S.E.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHANGEMENT AU PLAN DE SIGNALISATION AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT DU CÔTÉ SUD DE LA RUE SAINTE-JULIE, ENTRE L'AVENUE HINTON ET L'AVENUE DENIS EN TOUT TEMPS

202107-173

6.2

Considérant la recommandation du Comité de circulation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'interdire le stationnement du côté sud de la rue Sainte-Julie, entre l'avenue Hinton et l'avenue Denis en tout temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHANGEMENT AU PLAN DE SIGNALISATION AFIN D'INSTALLER UNE PANCARTE "ARRÊT INTERDIT" SUR LA RUE NOTRE-DAME DEVANT L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE

202107-174

6.3

Considérant la recommandation du Comité de circulation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'installer une pancarte "Arrêt interdit" sur la rue Notre-Dame devant l'école Saint-Octave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE MONSIEUR SERGE BALIMAKA À TITRE D'INSPECTEUR ET DE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202107-175

6.4

Considérant l'embauche de monsieur Serge Balimaka à titre de technicien auxiliaire en urbanisme et environnement le 28 juin dernier.

Considérant qu'il y a lieu de désigner monsieur Serge Balimaka à titre d'inspecteur et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De désigner monsieur Serge Balimaka à titre d'inspecteur et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES - PROGRAMMES DE SUBVENTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) ET LE VOLET GRANDES VILLES DU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (FCCQ) À MÊME LA QUOTE-PART SPÉCIFIQUE

202107-176

6.5

Considérant que chaque année, l'agglomération de Montréal offre aux municipalités de payer comptant le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles aux deux programmes de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Considérant que cette option offre aussi à la Ville la possibilité de soumettre ces montants pour les deux programmes de subvention de façon à pouvoir les utiliser si la municipalité n'avait pas d'investissement personnel suffisant admissible à ces subventions.

Considérant que cette année, la portion réclamée pour la TECQ est de 83 649,36 \$ et de 324 324,95 \$ quant au volet Grandes Villes du FCCQ (il faut spécifier que ces sommes ne sont pas directement reliées à notre Ville).

Considérant que la Ville de Montréal-Est réalise et planifie régulièrement d'importants investissements dans ses infrastructures et ses bâtiments pour lesquels nous priorisons un paiement à même les fonds disponibles à la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De payer les travaux admissibles à la TECQ, soit 83 649,36 \$, et le volet Grandes Villes du FCCQ, soit 324 324,95 \$, effectués pour l'année 2020 par l'agglomération de Montréal à même la quote-part spécifique de 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

202107-177

6.6

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à la disposition de tout son équipement informatique désuet ou qui ne fonctionne plus.

Considérant que ces équipements sont obsolètes ou n'ont plus de valeur marchande.

Considérant qu'il n'y a aucun organisme à Montréal-Est qui recycle le matériel informatique.

Considérant que l'Association de recyclage Électronique (ERA) est un organisme qui encourage l'insertion sociale, le réemploi, le recyclage écologique et la destruction de disques durs, de cellulaires et de cassettes de sauvegarde et qui récupère gratuitement les équipements informatiques.

Considérant que du matériel avait déjà été offert à l'École St-Octave, mais que cette dernière n'était pas intéressée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la Direction des services administratifs et de l'informatique à se départir de ses équipements informatiques désuets ou non fonctionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER YAN MAJOR À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 22 JUILLET 2021 JUSQU'AU TERME DE SON MANDAT

202107-178

6.7

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la période du 22 juillet 2021 jusqu'au terme de son mandat.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller Yan Major à titre de maire suppléant pour la période du 22 juillet 2021 jusqu'au terme de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 18 465,20 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11 300, RUE SAINTE-CATHERINE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 100 ET 1 252 101 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

202107-179

6.8

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,

Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de nouvelle construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 100 et 1 252 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 18 465,20 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPARTITION DU BUDGET ALLOUÉ AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) POUR 2021-2022

202107-180

6.9

Considérant que la manifestation d'intérêt de la Ville de Montréal-Est envers le programme Rénovation Québec (PRQ) a été adoptée à la séance du conseil du mois de février dernier (résolution 202102-022).

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire adhérer au Volet Maisons lézardées et au Volet Rénovation résidentielle - réfection de la façade.

Considérant qu'une somme de 70 000 \$ a été réservée par la SHQ pour le programme Rénovation Québec pour la Ville de Montréal-Est pour l'année 2021-2022 pour les deux volets du programme.

Considérant que la Ville souhaite répartir de façon égale la somme de 140 000 \$ pour les deux volets du programme soit :

- 50 % (soit 70 000 \$ pour l'exercice financier courant) pour le Volet Maisons lézardées;
- 50 % (soit 70 000 \$ pour l'exercice financier courant) pour le Volet Rénovation résidentielle - réfection de la façade.

Considérant que le règlement déjà approuvé continue de s'appliquer pour la programmation 2021-2022.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De répartir le budget de 140 000 \$ (dont 70 000 \$ provient de la SHQ) alloué au programme Rénovation Québec (PRQ) de la façon suivante :

- 50 % pour le volet maisons lézardées.
- 50 % pour le volet rénovation résidentielle - réfection de la façade.

D'affecter cette somme au surplus non autrement affecté.

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire et environnement à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, le formulaire de répartition budgétaire de la SHQ pour le programme rénovation Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE PARTENARIAT ET BAIL DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. POUR LA PÉRIODE 2022-2023

202107-181

6.10

Considérant que le Conseil municipal désire renouveler une convention de partenariat avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour l'organisation d'activités de loisirs et socio-communautaires au Centre récréatif Édouard-Rivet ainsi que la bail du Centre récréatif Édouard-Rivet s'y rattachant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver la convention de partenariat et le bail du Centre récréatif Édouard-Rivet entre la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. (SRLPAT) pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 et de prévoir les sommes requises aux budgets 2022 à 2023 pour le paiement des contributions de la Ville prévues à cette convention.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, lesdits documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TARIF DE RÉMUNÉRATION DE PERSONNEL RÉFÉRENDIAIRE

202107-182

6.11

Considérant qu'il est requis d'embaucher du personnel pour la tenue du scrutin référendaire concernant le Règlement 58-2016-23-2 - règlement modifiant le règlement 58-2016 – règlement sur le zonage afin de scinder la zone H.13 en deux zones de part et d'autre de la ligne médiane de l'emprise de l'avenue Sainte-Marie, de conserver les mêmes spécifications que celles actuellement applicables à la grille de spécifications pour la zone H.13 pour ces nouvelles zones à l'exception des usages autorisés pour la nouvelle zone qui se situe du côté nord (est montréalais) de la ligne médiane de l'avenue Sainte-Marie, et ce, afin que la seule classe d'usage du groupe d'usage « habitation (H) » autorisée pour cette zone soit la classe H1.

Considérant qu'il s'agit d'un référendum par correspondance.

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un tarif adapté à cette réalité.

Considérant qu'il y a lieu de réserver un montant suffisant pour les dépenses aux fins de la tenue du scrutin référendaire dont, la rémunération du personnel nécessaire à la tenue de ce scrutin.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter un tarif pour la tenue d'un scrutin référendaire du 5 septembre 2021.

De réserver la somme de 20 000 \$ à partir des disponibilités budgétaires prévues pour les élections 2021 aux fins de la tenue du scrutin référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET TPST - 2021-02 - DISPOSITION DES MEUBLES, CHAISES ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX EN MAUVAIS ÉTATS, DÉSUETS OU BRISÉS

202107-183

6.12

Considérant qu'il y a un long délai au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et que les biens doivent rester à notre charge durant le processus.

Considérant que même après le délai pour traitement, il se peut que le lot soit refusé, car le matériel de bureau usagé est très peu en demande.

Considérant que ces meubles, chaises et équipements de bureaux sont obsolètes ou brisés et qu'ils n'ont plus de valeur marchande.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la Direction de la gestion du territoire et environnement à se départir de meubles, chaises et équipements de bureau en mauvais états, désuets ou brisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT PR21-12 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE SCINDER LA ZONE C.02 EN DEUX ZONES DISTINCTES ET DE PERMETTRE UN COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL NUL SUR LES LOTS AU SUD-OUEST DE L'ÉCHANGEUR BOURGET, ET CE, CONDITIONNELLEMENT À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE COMPENSATION MONÉTAIRE AVEC LES OCCUPANTS DES LOTS CONCERNÉS

7.1

202107-184

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement PR21-12 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de scinder la zone C.02 en deux zones distinctes et de permettre un coefficient d'emprise au sol nul sur les lots au sud-ouest de l'échangeur Bourget, et ce, conditionnellement à la signature d'une entente de compensation monétaire avec les occupants des lots concernés .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-25 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE NE PAS EXIGER UN MINIMUM DE CASES DE STATIONNEMENTS POUR CERTAINS TYPES D'USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES CENTRE-VILLE (CV)

7.2

202107-185

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-25 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage, afin de ne pas exiger un minimum de cases de stationnements pour certains types d'usages commerciaux dans les zones centre-ville (CV) .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 14-2011-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - AFIN D'EN MODIFIER LE NOMBRE DE MEMBRES ÉLUS

7.3

202107-186

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 14-2011-4 - Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Comité consultatif d'urbanisme - afin d'en modifier le nombre de membres élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - AFIN DE MODIFIER LA VITESSE À CERTAINS ENDROITS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET POUR CHANGER LE SENS DE CIRCULATION SUR L'AVENUE SAINT-CYR ENTRE LES RUES DORCHESTER ET DE LA GAUCHETIÈRE

202107-187

7.4

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement - afin de modifier la vitesse à certains endroits de la Ville de Montréal-Est et pour changer le sens de circulation sur la rue Saint-Cyr entre les rues Dorchester et de la Gauchetière.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR21-16 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, AFIN DE MODIFIER LA VITESSE À CERTAINS ENDROITS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET POUR CHANGER LE SENS DE CIRCULATION SUR LA RUE SAINT-CYR

202107-188

7.5

Monsieur le conseiller Michel Bélisle dépose le projet de Règlement Projet de règlement PR21-16 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement, afin de modifier la vitesse à certains endroits de la Ville de Montréal-Est et pour changer le sens de circulation sur la rue Saint-Cyr

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE – AFIN D'INCLURE DES RÈGLES FAVORISANT LES BIENS ET LES SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES FOURNISSEURS, ASSUREURS ET ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC POUR LES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ ET POUR ABROGER CERTAINES DÉROGATIONS AU PRINCIPE DE ROTATION

202107-189

7.6

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle – afin d'inclure des règles favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour les contrats de gré à gré et pour abroger certaines dérogations au principe de rotation .

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR21-15 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE – AFIN D'INCLURE DES RÈGLES FAVORISANT LES BIENS ET LES SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES FOURNISSEURS, ASSUREURS ET ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC POUR LES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ ET POUR ABROGER CERTAINES DÉROGATIONS AU PRINCIPE DE ROTATION

202107-190

7.7

Monsieur le conseiller John Judd dépose le projet de Règlement PR21-15 - Règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle – afin d'inclure des règles favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour les contrats de gré à gré et pour abroger certaines dérogations au principe de rotation .

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN D'INTRODUIRE DES RÈGLES POUR L'ARCHITECTURE, LA SYMÉTRIE ET L'APPARENCE EXTÉRIEURE DES MAISONS DES VÉTÉRANS POUR LES ZONES H.01, H.02, H.03 ET H.09

202107-191

7.8

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - - Règlement de zonage – afin d'introduire des règles pour l'architecture, la symétrie et l'apparence extérieure des maisons des vétérans pour les zones H.01, H.02, H.03 et H.09 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT PR21-17 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN D'INTRODUIRE DES RÈGLES POUR L'ARCHITECTURE, LA SYMÉTRIE ET L'APPARENCE EXTÉRIEURE DES MAISONS DES VÉTÉRANS POUR LES ZONES H.01, H.02, H.03 ET H.09

202107-192

7.9

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De modifier séance tenante le projet de règlement PR21-17 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin d'introduire des règles pour l'architecture, la symétrie et l'apparence extérieure des maisons des vétérans pour les zones H.01, H.02, H.03 et H.09 de façon à ce qu'il s'applique également à la zone H.07.

D'adopter ce projet de règlement tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

PERSONNEL

9.

EMBAUCHE DANS LE CADRE DU CONCOURS 202103-05 - SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

202107-193

9.1

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'embaucher madame Marie-Josée Raymond à compter du 9 août 2021 au poste de secrétaire de direction à la Direction générale selon les conditions de travail suivantes prévues par la convention collective des employés cols blancs :

- De compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois;
- De remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- De produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉÉVALUATION DES BESOINS DE PERSONNEL AU SEIN DE LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ

202107-194

9.2

Considérant les besoins en personnel de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'abolir le poste d'agent adjoint aux services communautaires et loisirs au sein de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

De procéder à la création d'un poste d'agent de bureau au sein de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

D'autoriser la Direction des ressources humaines à effectuer les démarches nécessaires pour modifier le plan d'effectif de la Ville de Montréal-Est et pourvoir le poste nouvellement créé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS	10.
DIVERS	11.
AFFAIRE NOUVELLE	12.
PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS	13.

Début : 21 h 14 Fin : 22 h 18

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Diane Blais
- Madame Linda Bénard
- Madame Véronique Simard
- Madame Françoise
- Madame Katie Boutin
- Monsieur Yvan Marsan
- Monsieur Jean-Guy Audet

LEVÉE DE LA SÉANCE	14.
202107-195	

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 22 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier